



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180621-CONS-AG-18-072
-DE
Date de réception préfecture : 29/06/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 21 juin 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Appel à projets PROSSIMA – Avis sur le projet de la commune de Ville di Pietrabugno

L'an Deux Mille dix-huit, le vingt et un juin à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 11 juin 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Pierre SAVELLI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henry POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS :

Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Valérie BIANCHI, Angèle BRUNINI, Marie-Dominique CARRIER, Marie-Paule HOUEMER, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Julien MORGANTI, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Gilles SIMEONI,

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 21 juin 2018

OBJET : Appel à projets PROSSIMA – Avis sur le projet de la commune de Ville di Pietrabugno

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le rapport N° 2018/O1/070 de l'Assemblée de Corse sur le programme de restructuration organisée de soutien stratégique à l'immobilier et aux activités (PROSSIMA) ;

Considérant le règlement de l'Appel à Projets PROSSIMA ;

Considérant, le projet présenté par la commune de Ville di Pietrabugno en faveur de la redynamisation des entreprises commerciales et artisanales ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 28 mai 2018 ;

Vu le rapport n°1 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE
(A l'unanimité)**

Le projet présenté par la commune de Ville di Pietrabugno dans le cadre de la candidature à l'appel à projets PROSSIMA

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.


29 JUIN 2018



LE PRESIDENT
François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification